

DECISION DU PRESIDENT D2026-134

Objet : Conclusion de l'acte modificatif n°1 à l'accord-cadre en quasi-régie relatif à une mission de mandat pour la conduite d'études du projet partenarial d'aménagement (PPA) de préfiguration du secteur du secteur « Marne Est » à Villiers-sur-Marne n°20256000000045

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2194-8,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 13 avril 2026,

Vu la délibération CM2026/04/13/08 du Conseil de la Métropole du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leur actes modificatifs lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu l'arrêté du Président n°AP2026/121 du 30 avril 2026 portant délégation de signature à Madame Nathalie VAN SCHOOR, directrice générale des services par intérim de la Métropole du Grand Paris,

Vu la décision du président n°2025-138 du 1^{er} juillet 2025 portant conclusion de l'accord-cadre en quasi-régie relatif à une mission de mandat pour la conduite d'études du projet partenarial d'aménagement (PPA) de préfiguration du secteur du secteur « Marne Est » à Villiers-sur-Marne,

Considérant que la Métropole du Grand Paris a notifié le 2 juillet 2025 à la SPLA-IN Noisy-Est, l'accord-cadre en quasi-régie relatif à une mission de mandat pour la conduite d'études du projet partenarial d'aménagement (PPA) de préfiguration du secteur du secteur « Marne Est » à Villiers-sur-Marne, pour un montant forfaitaire de rémunération du mandataire de 88 500 € HT, soit 15% du cout total maximum des études estimé à 590 000 € HT, et ce pour une durée de 18 mois à compter de la date de notification,

Considérant la nécessité de passer un acte modificatif n°1 du marché cité ci-dessus afin d'intégrer au mandat les modalités de paiement des révisions prévues dans le cadre des études,

Considérant que l'acte modificatif n°1 n'emporte pas d'incidence financière sur le montant global du marché,

DECIDE

Article 1^{er} : de conclure l'acte modificatif n°1 du marché en quasi-régie n°20256000000045 relatif à une mission de mandat pour la conduite d'études du projet partenarial d'aménagement (PPA) de préfiguration du secteur du secteur « Marne Est » à Villiers-sur-Marne, avec la SPLA-IN Noisy-Est, sise place de la Libération 93160 Noisy-le-Grand, portant intégration au mandat des modalités de paiement des révisions prévues dans le cadre des études, sans incidence financière globale.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2026, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier.

Par ailleurs, notification en est faite au titulaire du marché.

Fait à Paris, le **28 MAI 2026**

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services par intérim
Nathalie VAN SCHOOR

